



CONCOURS PHOTO LA VILLE DU BOIS

Organisé par le Pôle Culture Sport Vie Associative de La Ville du Bois

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : - - - - Mail :

IMPORTANT :

- L'inscription est libre et gratuite.
- Les photographies doivent **OBLIGATOIREMENT** être en **noir et blanc**.
- Le nombre de photos est limité à 2 par photographe pour les adultes et une seule pour les mineurs.
- Fournir les photographies au format **PDF** ou **JPG** les images doivent être d'une résolution suffisante (HD - 300 dpi) pour être imprimées en très grand format.

Nom de la photo n°1	Date de la photo	Lieu de la prise de vue

Nom de la photo n°2	Date de la photo	Lieu de la prise de vue

J'autorise la ville à utiliser les photos qui seront prises lors de cette exposition, que ce soit de mes œuvres ou de ma personne.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photo de La Ville du Bois et m'y conformer.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

POUR LES MINEURS UNE SEULE PHOTO

Nom de la photo n°1	Date de la photo	Lieu de la prise de vue

Pour les MINEURS

Nom du responsable légal : Téléphone : ... - ... - ... - ... - ...

Lien légal avec l'enfant :

Certifie autoriser(prénom et nom)
à participer au concours de photo de La Ville du Bois & déclare avoir pris connaissance et
accepter le règlement du concours.

Date & signature :

DATES A RETENIR

DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 5 JANVIER 2025

A l'attention du Pôle Culture Sport, Vie Associative - Mairie de La Ville du Bois

par mail : culture.sport@lavedubois.fr

Date limite de retour des inscriptions : dimanche 5 janvier 2025

Exposition -Vernissage- Résultats du concours

Dates à définir sur le 1^{er} trimestre 2025

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement exclusif, destiné à la facturation des présences.

Le destinataire de ces données est limité au service culturel et au Conservatoire de Musique.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) vous bénéficiez d'un droit d'accès,
de rectification, de portabilité voir d'effacement de celles-ci selon la situation.

Les documents papier sont détruits en respectant les détails légaux d'archivage.